

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 649

26 mars 2010

SOMMAIRE

Abeil Participations S.A.	31122	Limat S.à r.l.	31136
Adastree S.A.H.	31113	Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvi- sers	31121
Amalthee Participations S.A.	31121	Maphilux S.A.	31112
Begocent S.A.	31135	Maphilux S.A.	31112
Berringer Investment S.A.	31108	Matignon Finance	31143
Bialux	31126	Mc Millan Information Technology S.A. ..	31115
Camilla Financial S.à r.l.	31114	Meg Holding S.A.	31115
Caramba Chimie Belux S.à r.l.	31146	Merkoss Tech	31149
Castelsia-FIS	31123	Montcalm Investments	31124
Centaurus Logistics S.A.	31129	Novum Stairs & Railings S.A.	31121
Centaurus Logistics S.à r.l.	31129	Polish Purple Investments S.à r.l.	31113
CG-Lux Invest S.à r.l.	31134	Primerose Investments S.à r.l.	31149
CitCor Franconia Süd S.à r.l.	31121	ProLogis Czech Republic VI S.à r.l.	31144
CITE CINE	31152	ProLogis Netherlands X S.à r.l.	31119
Cora Luxembourg	31115	Resolution Wrexham S.à r.l.	31111
Cornelia Investment S.A.	31124	Russian Credit Cards No. 2 S.A.	31147
Dak Holding S.A.	31125	Savizor S.A.	31109
EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Erste S.e.c.s. ..	31108	Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	31122
EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s.	31126	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.	31133
Esther One S.à r.l.	31114	Siris S.A.	31149
Esther Three S.à r.l.	31114	Skype Global S.à r.l.	31139
Extra Fund Sicav	31112	Société de Diversification Financière Pru- dentielle S.A.	31123
FS Invest S.à r.l.	31115	Springboard Group S.à r.l.	31139
Global Logistics Services S.A.	31121	Studio Francesca CARRER	31113
Gourmand'In S.A.	31152	TREUARBEIT Société Civile	31142
HBI Leipzig S.à r.l.	31112	UP Investmentfund-FIS	31137
HC Holdings I S.à r.l.	31123	Uralux S.A.	31138
Helvinvest s.à r.l.	31125	Vanguard S.à r.l.	31111
Hôtel Hallerbach S.à r.l.	31124	ViVa SICAV-FIS	31146
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixan- te-dixième (370.) S.e.c.s.	31106	World Youth Stars S.A.	31122
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixan- te-dixième (370.) S.e.c.s.	31108		
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixan- te-onzième (371.) S.e.c.s.	31126		

INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixante-dixième (370.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 151.404.

STATUTEN**Gesellschaftsvertrag****Art. 1. Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixante-dixième (370.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Perlitz, Thomas

Straße: Am Latumer See, 63

Postleitzahl/Wohnort: 40668 Meerbusch

Geburtsdatum/Geburtsort: 26.07.66 / Berlin

Beruf: Leitender Angestellter

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associe commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;

- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.
Unterschrift
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010030030/116.

(100027444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixante-dixième (370.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 151.404.

Änderung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma:

EKIAM S. à r. l. & Cie. T.P. Erste S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist:

16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die EKIAM Management S. à r. l. tritt mit Wirkung zum 15.10.2009 in die Gesellschaft ohne Kapitalanteil ein.

Grevenmacher, 12.11.2009.

EKIAM Management S. à r. l.
Wolfgang Albus
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010030031/20.

(100027444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Berringer Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 93.983.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 769 du 22 juillet 2003.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 534 du 22 mai 2004.

Il résulte de quatre lettres adressées en date du 18 février 2010 aux actionnaires de la société BERRINGER INVESTMENT S.A. que les décisions suivantes ont été prises:

- les administrateurs de la société, demeurant tous les trois professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à savoir:

- * Monsieur Claude FABER, expert-comptable;
- * Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable;
- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé;

ont démissionné de leurs mandats avec effet immédiat au 18 février 2010.

- le commissaire aux comptes, REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, a démissionné de son mandat avec effet immédiat au 18 février 2010.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour la société BERRINGER INVESTEMENT S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme
Cabinet d'experts comptables
Signature

Référence de publication: 2010031045/26.

(100028295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Savizor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.355.

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, dénommée SAVIZOR S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 51355,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 435 du 6 septembre 1995.

Ladite société a un capital social actuel, entièrement libéré, de trois millions quatre-vingt dix-huit mille sept cent quarante et un euros et trente neuf cents (EUR 3.098.741,39), représenté par six mille (6 000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Arnaud BON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le président, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les six mille (6 000) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 31 décembre 2009, par voie d'absorption de la société anonyme SAVIZOR S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51 355 (ci après "la société absorbée") par la société anonyme UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, susnommée (ci après "la société absorbante"), conformément et suivant les modalités du projet de fusion signé sous seing privé en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2334 du 1 décembre 2009, sur base des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi");

2. Divers.

III.- Le Président, agissant ès-qualité, déclare encore que les prescriptions de la Loi, ont été observées, notamment que:

a) le projet de fusion a été décidé par les organes compétents de la société absorbante et de la société absorbée en date du 27 novembre 2009, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 1 décembre 2009 numéro 2334;

b) un rapport des organes compétents à l'assemblée, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion, respectivement un rapport d'experts tels que visés par l'article 265 et 266 de la Loi, n'ont pas été établis, l'article 278 de la Loi, dispensant expressément de l'obligation de dresser de tels rapports;

c) aucune des deux sociétés fusionnantes n'a du personnel et/ou des travailleurs;

d) tous les actionnaires de la société absorbante reconnaissent avoir reçu communication, dans les délais légaux prévus, de tous les documents prévus à l'article 267 de la Loi;

e) les créanciers de la société absorbante ont reçu expressément indication des modalités de l'exercice de leurs droits, mais aucun créancier ou actionnaire n'a indiqué vouloir faire valoir ses droits.

Un exemplaire du projet de fusion reste annexé au présent acte.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 31 décembre 2009, par voie d'absorption de la société anonyme SAVIZOR S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B, numéro 51355,

par la société anonyme UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B, numéro 51489, conformément et suivant les modalités du projet de fusion établi sous seing privé en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2334 du 1^{er} décembre 2009.

La fusion par absorption est basée sur les articles 278 et suivants de la Loi.

Considérant le fait que UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A. est propriétaire titulaire de la totalité des actions de SAVIZOR S.A. et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusions est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la société absorbante et de la société absorbée ont eu le droit, un mois au moins avant la date des présentes de prendre connaissance, au siège social de ces sociétés, des documents suivants:

- a) le projet de fusion;
- b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- c) un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

Constatant que le délai de un mois s'est écoulé sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit; Déclare la fusion réalisée et effective.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment: la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante avec effet comptable au 31 décembre 2009.

L'assemblée consent décharge aux administrateurs de la société absorbée, et décide que les documents et comptes sociaux de la société absorbée seront conservés pendant 5 ans au siège de la société absorbante.

L'Assemblée constate que par la présente réalisation de la condition suspensive de la fusion, la société absorbée cesse d'exister. Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de faire radier la société absorbée auprès du registre de commerce compétent.

Certification

En application de l'article 271 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le notaire confirme l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Constatation

Etant donné toutes les formalités relatives à la fusion ont été valablement accomplies au pays du siège social de la société absorbée sous la condition de l'approbation de la fusion par la société absorbante, l'assemblée des associés de la société absorbante constate la réalisation de la fusion, le tout sans préjudice des formalités d'inscription aux registres de commerces respectifs et les publications telles que prévues par les dispositions légales.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fabio GASPERONI, Pierre-Siffrein GUILLET, Arnaud BON, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., 15 janvier 2010. LAC/2010/2230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010028588/104.

(100024776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Wrexham S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.415.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of January.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the partners of Resolution Wrexham S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its principal office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on February 5, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 709 of March 21, 2008. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of the 3rd of April 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1136 of May 8, 2008.

The meeting is composed by the sole partner:

Resolution III Holdings S.à r.l., with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

The aforesaid party, represented as aforementioned, requested the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to amend the company's name into Vanguard S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name of Vanguard S.à r.l."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Resolution Wrexham S.à r.l.", ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 709 du 21 mars 2008. Les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié du 3 avril 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1136 du 8 mai 1008.

L'assemblée se compose de l'associé unique à savoir:

Resolution III Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La prédite procuration, après avoir été signée "*ne varietur*" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en Vanguard S.à r.l. et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société aura la dénomination "Vanguard S.à r.l."."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2461. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028547/55.

(100025144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Maphilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Je soussigné, M. BECKRICH Thierry, demeurant à 50, Rue Baillet à B-6761 LATOUR, Administrateur, déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société «MAPHILUX S.A.».

Fait à Pétange, le 1^{er} juillet 2009.

BECKRICH Thierry.

Référence de publication: 2010031106/10.

(100027801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Maphilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Je soussignée, Mme DA FONTE Aline, demeurant à 26, rue du Lavoir à L-4804 Rodange, Administrateur, déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société «MAPHILUX S.A.».

Fait à Pétange, le 1^{er} juillet 2009.

DA FONTE Aline.

Référence de publication: 2010031108/10.

(100027802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Extra Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.791.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 janvier 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Luc Painsavoine, Mario Perissinotto, Andrea Giovannetti et Mario Iacopini en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

2. d'inscrire KPMG AUDIT S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour EXTRA FUND SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010031088/20.

(100027901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

HBI Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.800,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.158.

Les comptes annuels au 16 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029810/10.

(100026773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Adastree S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.972.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 février 2010, enregistré à Mersch, le 10 février 2010, Relation: MER/2010/277, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2010.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010029672/18.

(100026836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Studio Francesca CARRER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 5-9, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 63.734.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 11 février 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif respectivement pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Studio Francesca Carrer S.à r.l., avec siège social à L-4122 Esch-sur-Alzette, 5-9, rue de la Fontaine, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Me Bob Scharfe
Le liquidateur

Référence de publication: 2010029674/18.

(100026855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.020.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 8 février 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du mardi 8 février 2010 que:

L'assemblée a décidé de nommer à la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée la société à responsabilité limitée Taxways Wealth Management s.à r.l. établie et ayant son siège social 9, rue Basse, L-4963 Clemency immatriculée auprès de Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 144.367 représentée par son gérant unique actuellement en fonction à savoir Monsieur Krzysztof Kubala, juriste, demeurant à 27 The Meadows, Flat 35, Triq I-Alka, St Paul's Bay (Malte).

L'assemblée a décidé de fixer le siège social de la société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010029684/18.

(100026526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.813.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le mardi 8 février 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du lundi 8 février 2010 que:

L'assemblée a décidé de nommer à la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée la société à responsabilité limitée Taxways Wealth Management s.à r.l. établie et ayant son siège social 9, rue Basse, L-4963 Clemency immatriculée auprès de Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 144.367 représentée par son gérant unique actuellement en fonction à savoir Monsieur Krzysztof Kubala, juriste, demeurant à 27 The Meadows, Flat 35, Triq I-Alka, St Paul's Bay (Malte).

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010029685/18.

(100026532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Esther One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.642.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2009 que:

La démission de Madame Mary WARD, Administrateur de Sociétés, domiciliée à Castle Street, 12, St. Helier, Jersey JE2 3RT, en tant que Gérant de la société, a été acceptée avec effet au 27 mars 2009.

Monsieur Owen Francis LYNCH, Administrateur de Sociétés, domicilié à, 2 Hill Street, 3^{ème} étage, St Helier, Jersey, JE4 8RY, Channel Islands, à été nommé en tant que Gérant de la société, avec effet au 27 mars 2009 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

ESTHER ONE SARL

Référence de publication: 2010029696/18.

(100026958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Esther Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.717.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2009 que:

La démission de Madame Mary WARD, Administrateur de Sociétés, domiciliée à Castle Street, 12, St. Helier, Jersey JE2 3RT, en tant que Gérant de la société, a été acceptée avec effet au 27 mars 2009.

Monsieur Owen Francis LYNCH, Administrateur de Sociétés, domicilié à, 2 Hill Street, 3^{ème} étage, St Helier, Jersey, JE4 8RY, Channel Islands, à été nommé en tant que Gérant de la société, avec effet au 27 mars 2009 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

ESTHER THREE SARL

Référence de publication: 2010029697/18.

(100026959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Meg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.467.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 9 février 2010.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2010029007/12.
(100026007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010029102/9.

(100025638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Cora Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 26.118.

La liste des signatures autorisées a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010029649/9.

(100026381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 1.543.827.400,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and ten on the twenty-second of January.
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Invest, S.à r.l." on January 22, 2010 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS Invest, S.à r.l." is a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107851, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on April 28, 2005 published in the Mémorial C, number 944 of September 26, 2005 (the "Company") whose articles have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary prenamed, on August 1, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association no. 23 of 6 January 2009.

II. - According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at DKK 1,541,102,800 (one billion five hundred forty one million one hundred two thousand eight hundred Danish Krone), represented by 7,705,514 (seven million seven hundred five thousand five hundred fourteen) parts of 200 DKK (two hundred Danish Krone) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at 2,537,489,600 DKK (two billion five hundred and thirty seven million four hundred eighty nine thousand six hundred Danish Krone) divided into

12.687.448 (twelve million six hundred and eighty seven thousand four hundred forty eight) parts of 200 DKK (two hundred Danish Krone) each.

During the period of five years from the date of the publication of the modifications of October 4, 2006, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- Following receipt by the Company of the sum of DKK 12,374,996.97 (twelve million three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety six Danish Krone and ninety seven Ore), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of DKK 2,724,600 (two million seven hundred twenty-four thousand and six hundred Danish Krone) to bring it from its present amount of DKK 1,541,102,800 (one billion five hundred forty one million one hundred two thousand eight hundred Danish Krone) to DKK 1,543,827,400 (one billion five hundred forty three million eight hundred twenty seven thousand four hundred Danish Krone) by the issuance of 13,623 (thirteen thousand six hundred twenty-three) new parts having a par value of DKK 200 each and issued with a premium of DKK 708.38 (seven hundred and eight Danish Krone and thirty eight Ore) per part (the "New Parts") and consequently to allot the New Parts to MPP Invest 1 S.A., an existing holder of parts of the Company

Evidence of the aforementioned payment in the amount of DKK 12,374,996.97 (twelve million three hundred seventy-four thousand nine hundred ninety six Danish Krone and ninety seven Ore) for the New Parts has been given to the undersigned notary.

IV. According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The Company's issued corporate capital is set at DKK 1,543,827,400 (one billion five hundred forty three million eight hundred twenty seven thousand four hundred Danish Krone) represented by 7,719,137 (seven million seven hundred nineteen thousand one hundred thirty seven) parts of 200 DKK (two hundred Danish Krone) each."

V. It follows that the Company has the following participants on January 22, 2010:

- GS Capital Partners 2000, L.P.	774.253 parts
- GS CaDital Partners 2000 Offshore. L.P.	281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG	32.362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P.	246.003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P.	26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P.	932.741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P.	482.462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P.	320.280 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG	37.030 parts
- EQT III Limited	732.042 parts
- EQT IV Limited	3.425.369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P.	268.558 parts
- Lulep AB	8.933 parts
- M. Cristoph Paul Sander	6.936 parts
- JL Rungsted Invest ApS	1.962 parts
- M. Steen Parsholt	262 parts
- MPP Invest 3 A/S	70,387 parts
- MPP Invest 1 SA	60,852 parts
- Jeff Gravenhorst	58 parts
- Magnus Akerberg	932 parts
- Anker Peter Ankerstjerne	466 parts
- Terence James Mills	466 parts
- Peter Harder Thomsen	466 parts
- FS Invest S.à r.l.	4,825 parts
- Ole Andersen	1,457 parts
- John Murray Allan	462 parts
- Todd O'Neill	932 parts
- Jakob Stausholm	544 parts

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand eight hundred euro (€ 2,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence a Esch-sur-Alzette

A COMPARU

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de "FS Invest S.à r.l." en date du 22 janvier 2010 (la "Décision du Conseil"), copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société "FS Invest, S.à r.l." est une société de responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107851, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 944 du 26 septembre 2005 (la "Société"), dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire prénommé, en date du 1 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 23 du 6 janvier 2009.

II. - Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à DKK 1.541.102.800 (un milliard cinq cent quarante et un millions cent deux mille huit cents couronnes danoises) divisé en 7.705.514 (sept million sept cent cinq mille cinq cent quatorze) parts de DKK 200 (deux cent couronnes danoises) chacun.

Selon l'article 7, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à 2.537.489.600,- DKK (deux milliard cinq cent trente sept million quatre cent quatre-vingt neuf mille six cent couronnes danoises) divisé en 12.687.448 (douze millions six cent quatre-vingt sept mille quatre cent quarante huit) parts sociales de 200 DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication des modifications du 4 octobre 2006, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III - A la suite de cet agrément et la réception de la somme de DKK 12.374.996,97 (douze millions trois cent soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize Couronnes danoises et quatre-vingt dix sept Ore), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DKK 2.724.600 (deux millions sept cent vingt quatre mille six cent Couronnes danoises) pour porter le capital de son montant actuel de DKK 1.541.102.800 (un milliard cinq cent quarante et un millions cent deux mille huit cent couronnes danoises) à DKK 1.543.827.400 (un milliard cinq cent quarante trois millions huit cent vingt sept mille quatre cent couronnes danoises) par la création et l'émission de 13.623 (treize mille six cent vingt trois) nouvelles parts d'une valeur de DKK 200 chacune et émises avec une prime d'émission de DKK 708,38 chacune (les „Nouvelles Parts") et en conséquence d'allouer les Nouvelles Parts à MPP Invest 1 S.A., déjà associé de la Société.

La preuve de paiement de la somme de DKK 12.374.996,97 (douze millions trois cent soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt seize Couronnes danoises et quatre-vingt dix sept Ore) pour les Nouvelles Parts a été fournie au notaire instrumentaire.

IV. Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à DKK 1.543.827.400 (un milliard cinq cent quarante trois millions huit cent vingt sept mille quatre cent couronnes danoises) divisé en 7.719.137 (sept millions sept cent dix neuf mille cent trente sept) parts de DKK 200 (deux cent Couronnes danoises) chacune"

V. Par conséquent, les associés au 22 janvier 2010 sont les suivants:

- GS Capital Partners 2000, L.P.	774.253 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore. L.P.	281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG	32.362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P.	246.003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P.	26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P.	932.741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P.	482.462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P.	320.280 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG	37.030 parts
- EQT III Limited	732.042 parts
- EQT IV Limited	3.425.369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P.	268.558 parts
- Lulep AB	8.933 parts
- M. Cristoph Paul Sander	6.936 parts
- JL Rungsted Invest ApS	1.962 parts
- M. Steen Parsholt	262 parts
- MPP Invest 3 A/S	70,387 parts
- MPP Invest 1 SA	60,852 parts
- Jeff Gravenhorst	58 parts
- Magnus Akerberg	932 parts
- Anker Peter Ankerstjerne	466 parts
- Terence James Mills	466 parts
- Peter Harder Thomsen	466 parts
- FS Invest S.à r.l.	4,825 parts
- Ole Andersen	1,457 parts
- John Murray Allan	462 parts
- Todd O'Neill	932 parts
- Jakob Stausholm	544 parts

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010028551/187.

(100025228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

ProLogis Netherlands X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.314.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberte and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 70.892, by virtue of a proxy given on 23 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Netherlands X S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 2, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 475 of June 22, 1999 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Frank Baden, prenamed, dated May 3, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1072 of November 27, 2001;

- that the share capital of the Company is fixed at one million five hundred thousand Euros (EUR 1,500,000.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Finance S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1,400.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.892,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Netherlands X S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 22 juin 1999 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés conformément à un acte de Maître Frank Baden, précité en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 27 novembre 2001;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 23 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57208. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029887/106.

(100027556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.457.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029066/10.

(100025760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Global Logistics Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 132.580.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010029068/10.

(100025817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 133.722.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029022/10.

(100025449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

CitCor Franconia Süd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.147.

*Extrait des résolutions de l'associé
du 3 juin 2009*

L'associé de la Société a décidé d'accepter la démission de Steven Skaar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010029427/14.

(100026579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Novum Stairs & Railings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach (Heinerscheid), 8, Z.A. Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 98.441.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029754/10.

(100026191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Abeil Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.760.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 février 2010

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de Monsieur Giorgio ALFIERI, demeurant professionnellement 1, Riva Albertoli, CH-6900 Lugano en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010029690/15.

(100026438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.699.775,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

1. Par résolutions signées en date du 31 janvier 2010, les associés ont décidé de nommer Ennio Valerio Boccardi, avec adresse à Cleveland House, 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant de type A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Par résolutions signées en date du 9 février 2010, les associés ont décidé d'accepter la démission de Bencini Vieri, avec adresse au 98/B, Via Vital, 31015 Congliano, TV, Italie, de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010029711/15.

(100026148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

World Youth Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 février 2010:

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc KOEUNE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014:

- La société Crescental Corporate Services AG, ayant son siège social au 5, Weinbergstrasse, CH-6300 Zug, Suisse (CH-170.3.030.941-5) avec comme représentant permanent, Monsieur Dennis Louis van den Broek, né le 27 décembre 1975 à Amsterdam (Pays-Bas) et résidant au 9A Metallstrasse, CH-6300 Zug, Suisse.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD YOUTH STARS S.A.

Référence de publication: 2010029683/22.

(100026756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Castelsia-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.371.

—
Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die Castelsia-FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029608/20.

(100026617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HC Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 28 janvier 2010

L'Associé Unique de HC Holdings I S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer Mr. David Saigne, né le 10 avril 1977 à Paris, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 29 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010029624/17.

(100026934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Société de Diversification Financière Prudentielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.274.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 29 janvier 2010

L'Associé Unique de Société de Diversification Financière Prudentielle S.A. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 29 janvier 2010;

- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2014

Luxembourg, le 19 février 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2010029626/17.

(100026919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 décembre 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur B.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur B.

4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031122/20.

(100027880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Hôtel Hallerbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.052.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée HOTEL HALLERBACH S. A R.L., établie et ayant son siège social à L-6370, Haller, 2, rue des Romains, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 107.052.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

s. Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010031086/22.

(100027822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 95.863.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029412/10.

(100026228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Helvinvest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.239.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029069/12.

(100025815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Dak Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 49.626.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Canan CETIN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de COUNNING BAY CORP., une société ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama City, Republic of Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DAK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, a été constituée suivant acte notarié en date 8 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 en 1995. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que les statuts actuels de la société indiquent que le capital social de la société DAK HOLDING S.A. s'élève au montant de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), représenté par deux cent cinquante actions (250) d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois chacune (10.000,- LUF). Qu'actuellement, après conversion de capital de la devise luxembourgeoise en Euro, le montant du capital s'élève à SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE TREIZE EUROS ET TRENTE HUIT CENTS (61.973,38 EUR), entièrement libérées;

- que COUNNING BAY CORP., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 11 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 11 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56570. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029892/54.

(100027522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**EKIAM S.à r.l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixante onzième (371.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.405.

Änderung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma:

EKIAM S. à r. l. & Cie. T.P. Zweite S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist:

16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die EKIAM Management S. à r. l. tritt mit Wirkung zum 15.10.2009 in die Gesellschaft ohne Kapitalanteil ein.

Grevenmacher, 12.11.2009.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010030033/20.

(100027448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Bialux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7767 Bissen, 8, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg F 7.768.

Membres fondateurs:

1- Membre fondateur

Madame Juliette LAMPERTZ-NDUWIMANA, née le 29 avril 1964 à Buraza/Burundi, de nationalité luxembourgeoise, master en travail social, demeurant au 8, rue de l'Eau, L-7767 Bissen, agissant comme assistante sociale à l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration/Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Coopération.

2- Membre fondateur

Monsieur Antoine PAU, né le 1^{er} mai 1966 à Luxembourg-Ville/Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, licence en traduction, demeurant au 24, rue des Romains, L-2443 Senningerberg, agissant comme employé de l'Etat à l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration/Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Coopération.

3- Membre fondateur

Monsieur Alain CASSAN, né le 8 août 1957 à Bettembourg/Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, BTS en marketing, demeurant au: 8, rue Knepel, L-7451 Lintgen, agissant en tant que fonctionnaire international à la NAMSA à Capellen.

4- Membre fondateur

Madame Anna Maria MOSCHETTI, née le 5 novembre 1964 à Bari/Italie, de nationalité italienne, licence en traduction, demeurant au 12, rue de la Fail, L-9175 Niederfeulen, agissant comme agent immobilier.

Les membres fondateurs créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts.

I. Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination officielle de "BIALUX" asbl.

Le siège social de l'association est établi à l'adresse suivante: 8, rue de l'Eau, L-7767 Bissen/Luxembourg.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

II. Objet

Art. 3. L'association a pour objets:

- a- La création et la gestion d'installations de production de biogaz au Burundi et dans d'autres pays en développement,
- b- La formation de formateurs/instructeurs sur place visant à assurer un accès rapide des populations locales à une exploitation et à une gestion autonomes de leurs ressources énergétiques,
- c- La sensibilisation des populations locales aux avantages inhérents aux énergies renouvelables et propres,
- d- Le soutien de projets tiers (associations ou ONG locales) visant à promouvoir l'accès à la scolarisation et aux soins de santé pour tous,
- e- Toute autre forme de soutien aux populations locales les plus nécessiteuses, s'inscrivant dans un esprit de développement durable.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

III. Les membres

Art. 5. Les membres fondateurs de l'association ainsi que le ou la secrétaire et le ou la trésorier(ère) sont les seuls et uniques représentants de l'association "BIALUX".

Art. 6. Le nombre des membres ne peut être inférieur à trois (3).

Art. 7. La qualité de membre se perd par décès, par démission écrite adressée au Conseil d'Administration, voire par non-paiement des cotisations.

Le Conseil d'Administration peut prononcer l'exclusion d'un membre agissant délibérément contre les intérêts de l'association, contrevenant à ses statuts, à ses décisions et à ses règlements ou qui fait preuve d'une inconduite notoire. Cette décision devra être confirmée par la prochaine réunion du Conseil d'administration qui se tiendra sous trois mois qui statuera à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le membre exclu qui désire faire valoir ses moyens de défense, devra être entendu par ce Conseil d'administration.

Art. 8. Les membres démissionnaires ou exclus, ou défunts n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social de l'association. Les membres démissionnaires peuvent être réadmis par décision du Conseil d'Administration sur simple demande écrite.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par le Conseil d'Administration. Elle ne peut être supérieure à 20 (vingt) euros à l'indice 100 des prix à la consommation établi par le STATEC.

IV. Organes de l'Association

Art. 10. Les organes de "BIALUX" asbl sont les suivants:

- 1- Le Conseil d'Administration est élu pour une période de quatre ans par les membres fondateurs. Le Conseil d'Administration gère les affaires et dirige l'association.
- 2- Les réviseurs de caisse, élus par les membres fondateurs contrôlent les finances et la comptabilité de l'association.

Les membres fondateurs

Art. 11. Les membres fondateurs sont convoqués par le Conseil d'administration régulièrement une fois par 3 mois, et extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au Conseil d'Administration.

Art. 12. La convocation est envoyée au moins 15 jours avant la date fixée pour le Conseil d'Administration soit par lettre confiée à la poste, soit par courrier électronique. Dans les deux cas, l'ordre du jour proposé y est mentionné.

Art. 13. Toute proposition écrite signée d'un quart des membres fondateurs doit être portée à l'ordre du jour. Aucune résolution ne pourra être prise en dehors de l'ordre du jour.

Art. 14. Les membres fondateurs ne peuvent être valablement délibérés que si la moitié des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents.

Art. 15. Les membres fondateurs doivent obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- acceptation des démissions ou révocation des membres;
- exclusion de membres en vertu des dispositions de l'article 7 des présents statuts;
- élection des membres du bureau et des réviseurs de caisse;
- nomination et révocation des membres du Conseil d'Administration;
- adoption du règlement de l'association et autres règlements en relation avec le personnel employé par l'association;
- évaluation et décharge de la gestion du Conseil d'Administration;
- adoption des rapports d'activités et des comptes annuels tous les ans par le Conseil d'Administration;
- contrôle de l'administration et de la gestion des fonds de l'association;
- modification éventuelle des statuts.

Art. 16. Les membres fondateurs ne peuvent valablement délibérer sur une modification des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si les membres réunissent au moins deux tiers des membres. Toute modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation par le tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte soit sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, lesdites règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde réunion des membres fondateurs ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre réunion que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde réunion, la moitié des membres n'est pas présente, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 17. Les délibérations des membres fondateurs sont portées à la connaissance de tous les membres soit par lettre confiée à la poste, par courrier envoyé dans un délai maximum d'un mois, soit par courrier électronique.

Art. 18. Une réunion des membres fondateurs extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite de la moitié de ses membres.

Le bureau des membres fondateurs

Art. 19. Le bureau des membres fondateurs se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi qu'un autre membre figurant sur la liste des membres fondateurs.

Le bureau reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau.

Art. 20. Le bureau dirige les travaux de l'association, contrôle les résultats des votes et rédige le procès-verbal. A la fin de la réunion, il appartient au bureau de communiquer aux autorités et aux organisations compétentes la composition des organes de l'association.

Le Conseil d'Administration

Art. 21. L'association est gérée par un Conseil d'Administration élu par les membres fondateurs pour une durée de quatre ans.

Le Conseil d'Administration est composé des personnes suivantes:

- Le président: qui représente l'association.
- Le secrétaire: qui est chargé de la rédaction de tous les documents qui concernent l'association.
- Le trésorier: qui tient la comptabilité de l'association et gère les comptes.

Art. 22. Le Conseil d'Administration, qui se réunit au moins tous les deux mois sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres fondateurs au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres fondateurs.

Art. 23. Le Conseil d'Administration gère les affaires et les avoirs de l'association et la représente dans tous les actes extrajudiciaires. Il exécute les directives à lui dévolues par les membres fondateurs conformément à l'objet de l'association.

Art. 24. Le Conseil d'Administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature conjointe du président et deux (2) administrateurs est nécessaire.

Art. 25. Le Conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation des membres fondateurs le rapport d'activités, les comptes annuels de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice suivant.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis par le Conseil d'Administration aux membres fondateurs avec le rapport des réviseurs de caisse.

Art. 26. L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables, soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion et budget.

Les réviseurs de caisse

Art. 27. Au moins deux (2) réviseurs de caisse sont élus par les membres fondateurs. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 28. Il appartient aux réviseurs de caisse:

- de contrôler les finances et la comptabilité de l'association,
- d'évaluer les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration.

V - Fonds social, compte et budget

Art. 29. Les ressources de l'association comprennent notamment des:

- cotisations des membres
- subsides et subventions
- dons ou legs
- recettes des activités de l'association
- revenus des services rendus
- intérêts et revenus généralement quelconques.

Art. 30. L'année comptable débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Art. 31. Tout mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou toute autre pièce comptable à l'appui. Les livres et les comptes de la caisse font l'objet d'au moins un contrôle annuel par les réviseurs de caisse désignés par les membres fondateurs et ne faisant pas partie du Conseil d'Administration.

VI- Modification des Statuts

Art. 32. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Art. 33. En cas de liquidation, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires ou comparables.

VII- Dispositions finales

Art. 34. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 35. Toutes les questions qui ne sont pas expressément prévues par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par le règlement interne en vigueur approuvé par les membres fondateurs.

Fait à Bissen, le 8 février 2010.

Madame Juliette LAMPERTZ- NDUWIMANA / Monsieur Antoine PAU / Monsieur Alain CASSAN / Madame Anna Maria MOSCHETTI

Les représentants des membres fondateurs

Référence de publication: 2010030027/162.

(100027301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

**Centaurus Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Centaurus Logistics S.A.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.990.

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Centaurus Logistics S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-

Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 juillet 2005 numéro 761 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.990 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2006 numéro 733.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Manfred Müller, avocat avec résidence professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Alessandro Sorcinelli, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Jennifer Ferrand, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Transformation de la Société de sa forme présente de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2 Reconnaissance que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des associés, étant des actions d'une société anonyme sans indication de valeur nominale, seront échangées contre des parts sociales d'une société à responsabilité limitée sans indication de valeur nominale, avec les droits et privilèges y attachés suivant la reformulation des statuts de la Société, au ratio suivant: une (1) action de la société anonyme sera échangée contre une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée, et requalification des trente et un mille (31.000) actions de la société anonyme sans indication de valeur nominale en trente et un mille (31.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée sans indication de valeur nominale.

3 Changement du nom de la Société en «Centaurus Logistics S.à r.l.».

4 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à cent six mille euros (EUR 106.000,-) en augmentant le pair comptable des parts sociales par apport en nature d'une créance détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société.

5 Refonte complète des statuts de la Société notamment pour refléter la transformation proposée de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée ci-dessus en modifiant la formulation de l'objet de la Société, le changement de dénomination sociale et l'augmentation de capital.

6 Fixation à trois (3) du nombre des gérants de la Société et confirmation de Madame Marta Kozinska, de Madame Anne de Moel et de Monsieur Michael Chidiac, anciens administrateurs de la Société, en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée.

7 Acceptation de la démission de la société C.A.S. SERVICES S.A. en tant que commissaire avec effet immédiat et décharge provisoire à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que l'intégralité du capital social était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée, sans que l'existence ou le personnalité juridique de la Société n'en soient affectées de quelque manière que ce soit, et en continuant l'activité de la Société de la façon dont elle est exercée actuellement, avec tout son actif et passif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a reconnu que toutes les actions émises à la date de la présente assemblée générale des associés, étant des actions d'une société anonyme sans indication de valeur nominale, seront échangées contre des parts sociales d'une société à responsabilité limitée sans indication de valeur nominale, avec les droits et privilèges y

attachés suivant la reformulation des statuts de la Société, au ratio suivant: une (1) action de la société anonyme sera échangée contre une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée et l'assemblée générale a requalifié les trente et un mille (31.000) actions de la société anonyme sans indication de valeur nominale, en trente et un mille (31.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée, sans indication de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de changer le nom de la Société en «Centaurus Logistics S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent six mille euros (EUR 106.000,-).

Paiement

Ensuite Manfred Müller, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de INVISTA EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 20.112.500,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.463 («IEREH»), en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2010.

IEREH a déclaré faire un apport en nature à la Société d'une créance d'associé détenue par IEREH à l'encontre de la Société d'un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) (la «Créance») en échange de l'augmentation du pair comptable des trente et un mille (31.000) parts sociales. L'apport représente donc une valeur d'un montant global de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) et la preuve par IEREH de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

IEREH a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de la Créance, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport de la Créance à la Société. Preuve de la mise en œuvre de cet apport résulte d'un certificat donné par la gérance de la Société, émis le 10 février 2010. Ledit certificat, après signature ne varietur du mandataire de IEREH et du notaire soussigné, restera annexé auprès du présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés a décidé de refondre totalement les statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Centaurus Logistics S.à r.l. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles et de droits immobiliers à Luxembourg et à l'étranger et à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise immobilière, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris, mais non limitée à de l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières d'instruments de dette, à ses filiales, sociétés affiliées et toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi au Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision prise en assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans le pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent six mille euros (EUR 106.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées par chacun des associés, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants qui formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La majorité des membres du Conseil de Gérance devront toujours résider au Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Cependant, toutes les décisions concernant l'acquisition et la cession d'investissements:

a) dont la valeur excède trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-); et

b) qui n'ont pas été recommandés par INVISTA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT Ltd (ou tout autre gestionnaire de fonds ou conseiller d'investissement désigné de temps en temps par le Société) (le «Gestionnaire de Fonds»),

doivent être approuvés à l'unanimité par le Conseil de Gérance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire sous réserve qu'un gérant qui n'est pas résident fiscal de Grande-Bretagne n'est pas autorisé à nommer comme mandataire une personne fiscalement résidente de Grande-Bretagne. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. Chaque année, au 30 septembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan ci-dessus.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde du bénéfice net peut-être distribué à chaque associé en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient. Le Conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre des gérants de la Société et l'assemblée générale des associés a confirmé Madame Marta Kozinska, Madame Anne de Moel et Monsieur Michael Chidiac, ancien administrateurs de la Société, en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter la démission de la société C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et de donner décharge au commissaire démissionnaire pour l'exécution de son mandat autant que légalement possible et de se prononcer à nouveau sur cette décharge lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille six cents euros EUR (1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, A. Sorcinelli, J. Ferrand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février. Relation: LAC/2010/7589. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030474/216.

(100027971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010029312/10.

(100026154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

CG-Lux Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.355.

L'an deux mille 2010, le 28 JANVIER

A Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CG-LUX INVEST S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B numéro 101355, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN de résidence à Differdange, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 844 du 17 août 2004.

L'assemblée est composée de:

1) Monsieur Stefano GIGANTE, technicien en bâtiments, né le 15 mai 1973 à Luxembourg, demeurant à L-1223 Howald, 16, rue Victor Beck;

2) Madame Maryam CHAKERREZA, employée privée, née à Chiraz (Iran), le 17 avril 1955, demeurant à L-7270 Helmsange, 14, rue des Nations Unies

En présence de:

2) 3) Madame Iryna LYSCHYK, épouse de Stefano GIGANTE, sans état, née le 17 juillet 1974 à Minsk (Biélorussie) demeurant à L-1223 Howald, 16, rue Victor Beck;

Lesquels associés comparants, déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société „CG-LUX INVEST S. à r.l.", préqualifiée, et après avoir constaté que tous les associés, propriétaires de parts sociales jouissant du même droit de vote et représentatives de l'intégralité du capital social de la société "CG-LUX INVEST S.à r.l.", prémentionnée, sont présents ou représentés, ont déclaré la présente assemblée valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Chaque associé déclare ensuite, individuellement et chacun séparément se désister autant que de dû de tout droit ou action né ou à naître du fait d'absence de convocation et être parfaitement au courant des questions portées à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ensuite, ces mêmes associés comparants, prénommés, déclarent expressément renoncer aux formalités prévues en cas de cession de parts sociales à l'article six des statuts de la société "CG-LUX INVEST S. à r.l."

A ces causes, les associés comparants, prénommés, ont acte ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution:

Madame Maryam CHAKERREZA, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter à et en faveur de Monsieur Stefano GIGANTE prénommé, préqualifié, ce acceptant, 40 (quarante) parts sociales de la société „CG-LUX INVEST S.à r.l.", préqualifiée, au prix convenu à l'amiable de 21.600,00€ (seize mille euros et zéro centimes), lequel prix est à payer par le cessionnaire à la cédante, en sus les intérêts légaux par mois de retard à compter du 5 février 2010.

La cession est parfaite entre les parties cédante et cessionnaire à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Madame Maryam CHAKERREZA, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter à et en faveur de Madame Iryna LYSCHYK, épouse GIGANTE, prénommée, préqualifiée, ce acceptant, 10 (dix) parts sociales de la société „CG-LUX INVEST S.à r.l.", préqualifiée, au prix convenu à l'amiable de 5.400,00.-€ (quatre mille euros et zéro centimes), lequel prix est à payer par le cessionnaire à la cédante, en sus les intérêts légaux par mois de retard à compter du 15 février 2010.

La cession est parfaite entre les parties cédante et cessionnaire à compter de ce jour.

Déclaration spéciale du gérant de la société:

À cet instant intervient le sieur Stefano GIGANTE, agissant en sa qualité de gérant de la prédite société "CG-LUX INVEST S.à r.l.", lequel déclare expressément accepter les cessions de 50 (cinquante) parts sociales ci-avant documentées au nom de la société „CG-LUX INVEST s.à r.l." et les considérer comme dûment significées à la société „CG-LUX INVEST S.à r.l." conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est close et de tout ce qui précède le présent procès-verbal est dressé.

DONT ACTE

Et après lecture, les comparants préqualifiés ont signé le présent procès-verbal, dressé en quatre exemplaires originaux, dont chaque comparant soussigné reconnaît avoir reçu son exemplaire original dûment signé, le quatrième exemplaire étant destiné au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. CHAKERREZA, I. LYSCHYK, S. GIGANTE.

14/02/2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010028279/60.

(100025351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Begocent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.321.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sophie MELLINGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société KANOBA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, boulevard Royal;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Begocent S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.321, a été constituée suivant acte reçu le 24 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2374 du 20 décembre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Begocent S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune intégralement libérée.

II.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Begocent S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MELLINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/753. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028534/48.

(100024900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Limat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.017.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, the "Proxy",

acting as a special proxy of Alpina Real Estate Company S.C.A, a société en commandité par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 131.697 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder on 18 December 2009, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared and requested the notary to enact:

1. that the Company has been incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 25 September 2008, by Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" dated 20 October 2008 (number 2562, page 122934);

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

3. that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the Company;

4. that the Sole Shareholder in its capacity as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

5. that the Sole Shareholder, acting as liquidator, declares that all the known debts of the Company to third parties have been paid and that for uncertain liabilities, intra-group debts as well as for the sums and assets due to creditors which it has not been possible to deliver to them, sufficient funds have been deposit in escrow and that the Sole Shareholder takes over all assets, liabilities and commitments (known and unknown) of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities;

6. that the shareholder's register of the dissolved Company has been or will be cancelled;

7. that the Sole Shareholder fully discharges the managers of the Company for their mandate up to this date; and

8. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Shareholder as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, la "Mandataire"

Agissant en qualité de mandataire de Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandite par actions, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 131.697 ("Associé Unique"),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique en date du 18 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte dressé par le notaire de Luxembourg Joseph Elvinger en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 octobre 2008 (numéro 2565, page 122934).

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, intégralement libérée;

3. que l'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4. que l'Associé Unique en sa capacité d'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

5. que l'Associé Unique, agissant en tant que liquidateur, déclare que toutes les dettes connues ont été payées et que pour les dettes non encore exigibles aussi bien que pour les sommes et actifs dus aux créanciers auxquels il n'a pas été possible de les délivrer, des fonds suffisants ont été provisionnés et que l'Associé Unique prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements (connus et inconnus) de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

6. qu'il a été procédé ou qu'il sera procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute;

7. que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat jusqu'à ce jour; et

8. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par l'Associé Unique en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille euros.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour mentionné en tête du présent document.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56059. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028531/88.

(100024893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

UP Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.052.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Februar 2010.

Für die UP Investmentfund-FIS

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010029604/20.

(100026634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Uralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.320.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sophie MELLINGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société KANOBA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3, boulevard Royal;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Uralux S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121.320, a été constituée suivant acte reçu le 19 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2378 du 20 décembre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Uralux S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Uralux S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MELLINGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/752. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028535/47.

(100024908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Springboard Group S.à r.l.).**

Capital social: USD 94.146,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and ten, on the second day of the month of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Springboard Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.496, incorporated by deed of the prenamed notary, dated 8 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2374 of 29 September 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 November 2009 by deed of the prenamed notary, published in the Mémorial number 63 of 9 January 2010.

The meeting was presided by Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Paul Florin, lawyer, residing in Luxembourg, who was further elected as scrutineer.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder(s), the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all shares were present or represented at the present meeting.

III. All shareholders present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

A. Change of the corporate name of the Company from "Springboard Group S.à r.l." to "Skype Global S.à r.l." and consequential amendment of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The name of the Company is "Skype Global S.à r.l."."

B. Deletion of the second paragraph and amendment of the third paragraph of article 12.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Ad hoc meetings of the board of managers can be held if and when required on at least five (5) business days advance notice. Whenever possible, these meetings should take place in Luxembourg. In case such meetings cannot take place in Luxembourg, they must be initiated in Luxembourg and held through telephone or video conference. Any manager who cannot attend in person may participate in any meeting of the board of managers from outside the United Kingdom by telephone or video conference or by any other means of communication, allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided however that such conference is initiated from Luxembourg. In case a manager cannot participate in a meeting, such manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at the meeting of the board of managers. One manager may represent more than one of his/her colleagues."

C. Deletion of the title and content of article 12.5 which shall remain reserved and amendment of the first paragraph of article 12.6 so as to read as follows:

"Subject to Article 17 and any other more stringent provisions contained in any shareholders' agreement in force from time to time between the holders of the shares of the Company registered in the shareholders' register of the Company from time to time, decisions of the Board shall be made by:

(a) a majority of votes cast by the Class A, Class B, Class C, Class D, Class E and Class F managers, with each Class F manager carrying one vote and each other such manager carrying the number of votes equal to:

$A \times B / C$

where:

A: is the proportion (expressed as a percentage) that the shareholder (and its Permitted Affiliated Transferees) designating a manager or managers to such class holds of the aggregate number of shares held by the Shareholder A, the Shareholder B, the Shareholder C, the Shareholder D and the Shareholder E (and their respective Permitted Affiliated Transferees);

B: is 1000; and

C: is the number of managers of the relevant class who are present or represented at the meeting and cast votes on the particular matter in question, and

(b) if there are any Class G managers present or represented at the meeting, a simple majority of such Class G managers (unless there are only two Class G managers present or represented, in which case decisions of the Board shall be made by the vote required in clause (a) above plus the vote of either one of the Class G managers). "

D. Appointment of Mr Nicholas Staheyeff as a new class B manager of the Company, with immediate effect, for an undetermined period of time.

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

It was resolved to change the corporate name of the Company from "Springboard Group S.à r.l." to "Skype Global S.à r.l." and consequently to amend article 4 of the articles of association of the Company to read as follow:

" **Art. 4.** The name of the Company is "Skype Global S.à r.l."."

Second resolution

It was resolved to delete the second paragraph and amend the third paragraph of article 12.1 of the articles of association of the Company so as to read as set out in item B. of the agenda.

Third resolution

It was resolved to delete the title and content of article 12.5 and insert '[Reserved]' and to amend the first paragraph of article 12.6 of the articles of association of the Company so as to read as set out in item C. of the agenda.

Fourth resolution

It was resolved to appoint Mr Nicholas Staheyeff, CFO of eBay International AG, born on 15 September 1957, in London, United Kingdom, professionally residing at c/o eBay International AG, 15-17 Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Switzerland, as a new class B manager of the Company, with immediate effect, for an undetermined period of time.

The item of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Springboard Group S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, constituée le 8 septembre 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2374 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 novembre 2009 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 63 du 9 janvier 2010.

L'assemblée a été présidée par Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg, qui a ensuite été élu comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les parts sociales étaient présentes ou représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

A. Changement de dénomination sociale de la Société de "Springboard Group S.à r.l." en "Skype Global S.à r.l." et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Skype Global S.à r.l."."

B. Suppression du deuxième paragraphe et modification du troisième paragraphe de l'article 12.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Des réunions ad hoc du conseil de gérance peuvent se tenir, si et quand cela est requis avec un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrés. Ces réunions devront avoir lieu au Luxembourg chaque fois que possible. Dans l'hypothèse où de telles réunions ne peuvent avoir lieu au Luxembourg, elles doivent être initiées depuis le Luxembourg et tenues par téléphone ou par vidéo conférence. Tout gérant qui ne peut pas participer en personne à une réunion du conseil de gérance peut participer à toute réunion du conseil de gérance de l'extérieur du Royaume-Uni, par téléphone ou par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'identifier, entendre et parler à chacun des autres participants, à condition toutefois que cette conférence soit initiée depuis le Luxembourg. Dans l'hypothèse où un gérant ne peut pas participer à une réunion, celui-ci peut donner mandat à un autre gérant afin de le représenter à une réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues."

C. Suppression du titre et du contenu de l'article 12.5 qui restera réservé et modification du premier paragraphe de l'article 12.6 qui aura la teneur suivante:

"Sous réserve des dispositions de l'Article 17 et toutes autres dispositions plus rigoureuses contenues dans tout pacte d'associés en vigueur de temps à autre entre les détenteurs de parts sociales de la Société inscrits au registre des associés de la Société de temps à autre, les résolutions du Conseil sont adoptées par:

(a) la majorité des voix exprimées par les gérants de la Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C, Catégorie D, Catégorie E et Catégorie F, chaque gérant de Catégorie F ayant une voix et chacun des autres gérants ayant le nombre de voix égal à:

$A \times B / C$

où:

A: est la proportion (exprimée en pourcentage) que l'associé (et ses Cessionnaires Affiliés Autorisés) désignant un gérant ou des gérants dans cette catégorie détient sur le nombre total de parts sociales détenu par l'Associé A, l'Associé B, l'Associé C, l'Associé D et l'Associé E (et leurs Cessionnaires Affiliés Autorisés);

B: est 1000; et

C: est le nombre de gérants de la catégorie concernée qui sont présents ou représentés à l'assemblée et votent sur un point particulier en question, et

(b) s'il existe des Gérants de Catégorie G à ce moment-là, une majorité simple des Gérants de Catégorie G qui sont présents ou représentés à une réunion (à moins qu'il n'y ait seulement deux gérants de Catégorie G présents ou représentés, auquel cas les décisions du conseil de gérance doivent être prises par le vote requis à l'alinéa (a) ci-dessus plus le vote de tout Gérant de Catégorie G)."

D. Nomination de M. Nicholas Staheyeff en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale des associés, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "Springboard Group S.à r.l." en "Skype Global S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Skype Global S.à r.l."."

Deuxième résolution

Il a été décidé de supprimer le second paragraphe et de modifier le troisième paragraphe de l'article 12.1 des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point B. de l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il a été décidé de supprimer le titre et le contenu de l'article 12.5 et d'insérer "[Réservé]" et de modifier le premier paragraphe de l'article 12.6 des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point C. de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Il a été décidé de nommer M. Nicholas Staheyeff, PDG de eBay International AG, né le 15 septembre 1957 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à c/o eBay International AG, 15-17 Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL, P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5629. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Référence de publication: 2010028540/175.

(100025298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

TREUARBEIT Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 2.849.

Auszug aus den Beschlüssen der Gesellschafter vom 9. August 1999

Die Gesellschafter Herr Jörg-Peter Bundrock, Herr Rolf Windmüller und die C&L TREUARBEIT DEUTSCHE REVISION Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft vertreten durch Herrn Reinhard Himmelreich, welche das gesamte Kapital der société civile Treuarbeit bis zum 30.9.1998, 24.00 Uhr/01.10.1998, 0.00 Uhr repräsentieren, bestätigen folgende Beschlüsse:

- Die Treuarbeit Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft wurde am 20. November 1992 in C&L TREUARBEIT DEUTSCHE REVISION Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft umbenannt und am 5.11.1996 in C&L TREUARBEIT DEUTSCHE REVISION Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft umbenannt.

- Die C&L TREUARBEIT DEUTSCHE REVISION Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft war Inhaber von 45 Anteilen und hat mit wirtschaftlicher Wirkung zum 30.9.1998, 24.00 Uhr/01.10.1998, 0.00 Uhr

* 15 Anteile an Herrn Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, wohnhaft 17B, Ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange, verkauft

* 20 Anteile an Herrn Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, wohnhaft 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, verkauft

* 10 Anteile an Herrn Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, beruflich wohnhaft 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, verkauft.

- Herr Rolf Windmüller war Inhaber von 45 Anteilen und hat mit wirtschaftlicher Wirkung zum 30.9.1998, 24.00 Uhr/01.10.1998, 0.00 Uhr

* 15 Anteile an Herrn Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, wohnhaft 17B, Ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange, verkauft

* 20 Anteile an Herrn Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, wohnhaft 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, verkauft

* 10 Anteile an Herrn Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, beruflich wohnhaft 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, verkauft.

- Die Gesellschafter haben sich gemäss Artikel 7 des Gesellschaftsvertrages gegenseitig das Einverständnis, die Gesellschaftsanteile auf die Käufer zu übertragen, erteilt.

Die Gesellschafter Herr Jörg-Peter Bundrock, Herr Hanspeter Krämer und Herr Thomas Schiffler, welche das gesamte Kapital der société civile Treuarbeit seit dem 1. Oktober 1998 repräsentieren, haben folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Abdankung als Geschäftsführer mit wirtschaftlicher Wirkung zum 30.9.1998, 24.00 Uhr/01.10.1998, 0.00 Uhr von Herrn Rolf Windmüller wird angenommen und volle Décharge wird erteilt.

- Die Ernennungen von Herrn Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, wohnhaft 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, und Herrn Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, beruflich wohnhaft 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, zu zusätzlichen Geschäftsführern ab dem 1. Oktober 1998, werden bestätigt.

- Die Ernennung zum Bevollmächtigten gemäss Artikel 9 der Statuten von Herrn Günter Simon, réviseur d'entreprises, beruflich wohnhaft 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, wird bestätigt. Er kann die Gesellschaft zusammen mit einem Geschäftsführer vertreten.

- Alle anderen Bevollmächtigten gemäss Artikel 9 der Statuten werden mit sofortiger Wirkung abberufen.

Luxemburg, den 17.2.2010.

Für Treuarbeit société civile

Thomas Schiffler / Günter Simon

Référence de publication: 2010028558/48.

(100024949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Matignon Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Thierry Bodson, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme "Matignon Finance", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard Prince Henri, en vertu des résolutions du Conseil d'Administration prises en date de ce jour.

Le procès-verbal de ces résolutions restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme Matignon Finance a été constituée sous la dénomination de SGBT European Doctus Investments S.A. suivant acte notarié, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 25 mai 2005 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 du 19 février 2009.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à EUR 32.435,- (trente-deux mille quatre cent trente-cinq euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 71 (soixante et onze) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé, y compris toute d'émission éventuelle, est fixé à DEUX MILLIARDS D'EUROS (EUR 2.000.000.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte modificatif des statuts du 26 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, par voie d'émission d'actions B ou par voie d'augmentation du pair comptable des actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription. Dans le cadre de l'auto-risation d'augmenter le capital le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

4) Par décisions du Conseil d'Administration de ce jour, il a été décidé d'augmenter le capital social à concurrence de UN euro (EUR 1,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de EUR 32.435,-(trente-deux mille quatre cent trente-cinq euros) à EUR 32.436 (trente-deux mille quatre cent trente-six euros) sans émission d'actions nouvelles par augmentation du pair comptable des actions émises. En sus de l'augmentation de capital, une prime d'émission d'un montant de VINGT-QUATRE MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ euros et QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 24.073.935,48) a été payée.

Le Conseil d'Administration a supprimé pour autant que de besoin le droit de souscription préférentiel des actionnaires et a accepté la souscription et le versement en espèces par l'actionnaire majoritaire la Société Générale Bank & Trust, avec siège social à Luxembourg, de VINGT-QUATRE MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-SIX euros et QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 24.073.936,48), faisant UN euro (EUR 1,-) pour l'augmentation de capital et VINGT-QUATRE MILLIONS SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ euros et QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 24.073.935,48) pour la prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.436,- (trente-deux mille quatre cent trente-six euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 71 (soixante et onze) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale. Toute prime d'émission est exclusivement rattachée aux Actions B."

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 6.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2464. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028550/63.

(100025230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

ProLogis Czech Republic VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.888.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 23 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic VI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 13, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 231 of March 4, 2003 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (1,100.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic VI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 4 mars 2003 (la "Société") et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 23 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57202. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029894/99.

(100027530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Viva SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.603.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010029014/13.

(100025546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Caramba Chimie Belux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.033.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenzehn, den zwölften Februar.

Vor Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

CARAMBA CHEMIE GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft mit Sitz in Wanheimer Strasse 334-336, 47055 Duisburg, Deutschland, Amtsgericht Duisburg Aktenzeichen: HRA 6779;

„der Komparent“

hier vertreten durch Herrn Patrick VAN HEES, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, „der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CARAMBA CHIMIE BELUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Nr. 131033, mit Gesellschaftssitz in L-7327 Steinsei, 35, rue J.F. Kennedy, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 2. Juli 2007, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nr. 2264 vom 1 O.Oktober 2007.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft CARAMBA CHIMIE BELUX S.à r.l. sich auf EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 100 (einhundert Euro), vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent Besitzer aller Anteile der Gesellschaft CARAMBA CHIMIE BELUX S.A R.L., die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft CARAMBA CHIMIE BELUX S.à r.l., erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass der Komparent ebenfalls erklärt, Dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, Dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuzahlen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, Dass der alleinige Gesellschafter die sämtliche Aktiva übernimmt und Dass er irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so Dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass der Komparent den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick VAN HEES, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie -

Luxemburg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029255/49.

(100026822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Russian Credit Cards No. 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.851.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Esad SABOTIC, private employee, residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, acting in the name and on behalf of STICHTING RUSSIAN CREDIT CARDS NO. 2, a foundation organized under the laws of The Netherlands and having its registered office at Fred.Roeskestraat 123 1 HG, 1076 EE Amsterdam, registered with the handelsregister van de Kamers van Koophandel of Amsterdam under number 34300406, by virtue of a proxy given on the twenty first day of December, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "RUSSIAN CREDIT CARDS NO 2 S.A.", having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on May 7th, 2008 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1487 of June 17th, 2008;

- that the capital of the corporation "RUSSIAN CREDIT CARDS NO 2 S.A." is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY ONE EURO (31.- EUR) each, fully paid up;

- that STICHTING RUSSIAN CREDIT CARDS NO.2, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 21, 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 21, 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and/ or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at eight hundred sixty euros (860.- Euros).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Esad SABOTIC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING RUSSIAN CREDIT CARDS NO. 2, une fondation organisée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Fred.Roeskestraat 123 1 HG, 1076 EE Amsterdam, et enregistrée auprès the handelsregister van de Kamers van Koophandel of Amsterdam sous le numéro 34300406,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RUSSIAN CREDIT CARDS NO 2 S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1487 du 17 juin 2008;

- que le capital social de la société Russian Credit Cards No.2 S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que STICHTING RUSSIAN CREDIT CARDS NO. 2, précitée, est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et /ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à huit cent soixante Euros (860,- Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. SABOTIC, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56577. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029897/100.

(100027466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Siris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 121.084.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SIRIS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI. Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SIRIS S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SIRIS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010029459/21.

(100026927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Merkoss Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 129.056.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029100/10.

(100025864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Primerose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.000.

In the year two thousand and nine

on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(i) the company "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312);

here represented by:

a) Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Giovanna Carles, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both authorised signatories and validly authorised to sign jointly on behalf of said company.

(ii) the company "CYPRESS WORKS S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 90 926),

here represented by:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy established in Luxembourg, on 28 December 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The two above appearing parties are the sole shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "PRIMEROSE INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company") with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106 000, incorporated by a deed of the undersigned notary on 04 February 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 532 of 03 June 2005.

The articles of association of the Company have not been amended since.

The same appearing parties representing the whole corporate capital required the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital to the extent of FOUR HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (441,300.- EUR) to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to an amount of FOUR HUNDRED FIFTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (453,800.- EUR) by way of creation and issue of four thousand four hundred and thirteen (4,413) new shares with a nominal value of HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholders resolved to accept the subscription of all four thousand four hundred and thirteen (4'413) new shares issued by the Company, by the current shareholder "CYPRESS WORKS S.à r.l.", prenamed.

Thereupon appeared:

Mrs Ulrika Häll-Lundgren, prenamed,

acting in the name and on behalf of the prenamed subscriber, pursuant to the prenamed proxy,

declared to subscribe all four thousand four hundred and thirteen (4'413) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR).

Said shares subscribed were fully paid up by the same subscriber, in nominal value in a aggregate amount of FOUR HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (441,300.- EUR) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable of the same amount held by CYPRESS WORKS S.à r.l., prenamed, towards the Company.

The evidence of the existence of the amount of such receivable has been given to the undersigned notary by a copy of a valuation report established and signed by the manager of the Company, dated 18 December 2008.

Second resolution

Pursuant to the above share capital increase, article SEVEN (7) of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.** The Company's share capital is set at FOUR HUNDRED FIFTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (453,800.- EUR) divided into four thousand five hundred and thirty-eight (4'538) shares with a nominal value of HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf,

le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(i) la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312);

ici représentée par:

a) Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Giovanna Carles, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; valablement autorisées à signer conjointement pour la susdit société;

(ii) la société "CYPRESS WORKS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 90 926),

ici représentée par:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les parties comparantes à l'acte et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Les deux parties comparantes sont le seuls associés ("Les Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "PRIMEROSE INVESTMENTS S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106 000, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 04 février 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 03 juin 2005.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENTS EUROS (441.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) à un montant de QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS EUROS (453.800,- EUR) par moyen de création et émission de quatre mille quatre cent treize (4'413) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les Associés ont décidé d'accepter la souscription de toutes les quatre mille quatre cent treize (4'413) parts nouvelles émises par la Société, par l'associé existant "CYPRESS WORKS S.à r.l.", prénommée.

Ensuite est intervenue aux présentes:

Madame Ulrika Häll-Lundgren, prénommée,

agissant au nom et pour compte du souscripteur prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

lequel intervenant a déclaré, en sa susdite capacité, de souscrire les quatre mille quatre cent treize (4'413) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Ces actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par le même souscripteur susdit, en valeur nominale pour un montant total de QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENTS EUROS (441.300,- EUR), par apport en nature d'une créance du même montant détenue par "CYPRESS WORKS One S.à r.l., prénommée, envers la envers la Société.

La justification de l'existence et de la valeur de ladite créance a été apportée au notaire instrumentant par la production d'une copie d'un rapport d'évaluation établie et signé par le gérant de la Société en date du 18 décembre 2009.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article SEPT (7), des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS EUROS (453.800,- EUR) divisé en quatre mille cinq cent trente-huit (4.538) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. HÄLL-LUNDGREN, G. CARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/215. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028581/138.

(100024692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Gourmand'In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2010

Résolution n°1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Michel HARD, né le 07 octobre 1927 à Montreux (France) et demeurant à F-54220 Malzéville, rue Sadi Carnot, 12.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué signataire individuel de Monsieur Ouahcène DJIDJA, né le 29 mai 1968 à Taourirt - Aden Dza (Algérie) et demeurant à L-2266 Luxembourg-Belair, rue d'Oradour, 25, 4^{ème} étage.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué signataire individuel de Madame Fariza MOALI, née le 05 novembre 1972 à Larbaa-Nath-Irathen Dza (Algérie) et demeurant à L-2266 Luxembourg-Belair, rue d'Oradour, 25, 4^{ème} étage.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

26-28, bd Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette

Société d'expertise-comptable

Signature

Référence de publication: 2010031040/33.

(100028208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

CITE CINE, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.882.

—
Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030624/9.

(100028090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.
